

Arrêté du 18 mai 2017 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

18/05/2017

Cet arrêté vient modifier l'arrêté du 31 juillet 2009 quant aux indemnités de stage et frais de déplacement des étudiants. Les dispositions de l'arrêté s'appliquent à l'ensemble des étudiants à partir de septembre 2017.